Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER- agrégation);

- Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER- agrégation ouverts au titre de la session 2018 ;

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 :
Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section italien, est constitué comme suit pour la session 2018 :

Président

M. Davide LUGLIO — Académie de PARIS
Professeur des universités

Vice-Présidente

Mme Marialuisa CUTINO — Académie de CRETEIL
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional

Secrétaire Générale

Mme Giuliana PIAS — Académie de VERSAILLES
Maître de conférences des universités

Membres du jury

Mme Bruna BATHORE — Académie d' AIX-MARSEILLE
Professeur agrégé

M. Sylvain DEMATTEIS — Académie de NANTES
Professeur agrégé

M. Serge Lorenzo MILAN — Académie de NICE
Maître de conférences des universités

Mme Sonia PORZI — Académie de CLERMONT-FERRAND
Maître de conférences des universités

M. Graziano TASSI — Académie de CRETEIL
Professeur agrégé

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 décembre 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE